



JEUNES : ARGENT DE POCHE

DATES À RETENIR

Vendredi 24 octobre à 20 h 30
à la bibliothèque de Brie « Lire en fête »

Samedi 25 octobre :

- Conseil municipal des jeunes : 11 h à 12 h à la salle polyvalente de Brie
- Classe 8 :

12 h 00 : Photo souvenir sur le parking du « Baïona » suivi du dépôt de la gerbe au monument aux morts

13 h 15 : Repas à l'Angélus de Coësmes

20 h 00 : Soirée dansante animée par Équinoxe

Mercredi 5 novembre :

Don du sang salle des halles à Janzé

Samedi 8 novembre :

AG du comité des fêtes

Dimanche 9 novembre :

Commémoration de l'Armistice à 9h15

Vendredi 5 décembre :

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie

Samedi 7 décembre : arbre de Noël de l'école à La Couyère à 14h

Jeudi 18 décembre : Bûche de Noël du club de l'Amitié à la salle municipale

Le bulletin d'informations 2009 paraîtra début janvier, n'hésitez pas à nous envoyer vos articles avant le 20 octobre 2008 au secrétariat par mail : mairiebrie@wanadoo.fr

Depuis plusieurs années, une opération « Argent de Poche » existe sur le plan national dans le cadre du dispositif ministériel « Ville Vie Vacances ». Plusieurs communes du Pays de Vitré ont déjà mis en place ce dispositif. L'action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ou aux jeunes majeurs de moins de 26 ans, la réalisation de chantiers ponctuels, sur le territoire de la commune, indemnisés en espèces.

Les objectifs sont les suivants :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie,
- Valoriser leur travail,
- Créer des liens intergénérationnels.

En effet, ce dispositif permet à des jeunes de disposer d'argent de poche, de confronter tous les participants à des règles simples et à des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt et d'utilité collective, de sensibiliser au monde du travail.

Ce dispositif n'est pas une création d'emploi, n'est pas de la formation professionnelle et ne peut venir en complément d'un travail à temps partiel.

Modalités de mise en œuvre :

Les jeunes interviennent, pendant les vacances scolaires, par chantier, à raison de 3H de travail par jour et de 30 demi-journées maximum par an. La rémunération est fixée à 15 € par mission de 3H. Cette indemnisation n'est pas soumise aux charges sociales et est versée en espèces.

L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel du service concerné de la commune : le personnel d'entretien, le personnel administratif, des élus.

Nature des activités :

Les activités seront par exemple :

- servir les plats au repas des personnes de plus de 70 ans,
- aider les personnes qui viennent entretenir les tombes à la Toussaint,
- aider à repeindre des équipements publics,
- ramasser les feuilles mortes, nettoyer des massifs,
- nettoyer la main courante du terrain de foot,
- aider au ménage de locaux,
- aider au classement de documents au secrétariat de mairie,
- distribuer les « Brie-Infos » et le bulletin, etcí

Documents à fournir :

Une autorisation parentale, un dossier d'inscription, un contrat d'engagement que chacun doit respecter. Ces documents seront disponibles en mairie fin octobre.

Chaque participant reçoit une attestation de participation indiquant l'indemnité perçue.

Le CCAS du 23 octobre 2008 finalisera le projet dans les détails pour les présenter au conseil municipal du 10 novembre.

Le porteur du projet sera la commune qui en assurera alors la mise en œuvre et le suivi.

Pour plus d'information, appeler Solange Bourges : 02 99 47 23 33

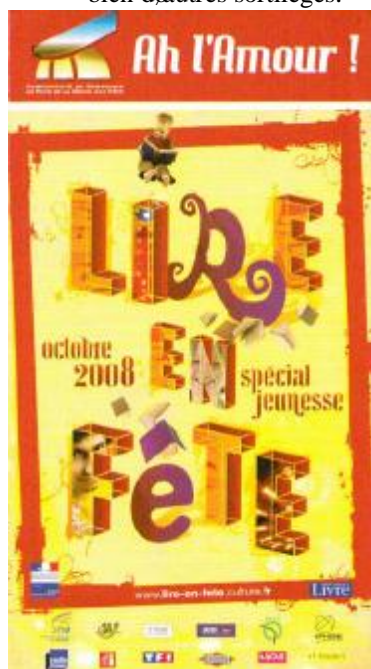
BIBLIOTHEQUE

Ah l'amour !

Pour l'opération « Lire en fête » qui aura lieu le :

**Vendredi 24 octobre 2008 à 20 h 30
à la bibliothèque de Brie**

Fabienne Morel, conteuse d'amour, vous présentera un spectacle dans lequel on rencontrera des femmes mystérieuses, un amour de jeunesse et bien d'autres sortilèges.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Vous avez entre 10 et 18 ans et vous aimeriez qu'il y ait plus d'activités et d'animations à Brie.

Venez en parler, venez proposer vos idées :

**le samedi 25 octobre 2008
de 11 h à 12 h à la salle polyvalente
de Brie**

Cet échange se fera dans la convivialité, sans engagement de votre part et sera clos par un pot. Je compte sur vous.

Nadine PITOIS

Conseillère déléguée à la jeunesse



CONCOURS « PARTIR-REVENIR »

« Aux 4 coins du Monde », association loi 1901, dont le siège social se situe au Centre Culturel Pôle Sud à Chartres de Bretagne, organise un Concours Audiovisuel intitulé « **Partir-Revenir, récit de voyage** ».

Dans le cadre de sa 8^e édition du festival du film (voyage-aventure) « Aux 4 Coins du Monde » qui aura lieu du 26 février au 1er mars 2009, ce concours a pour objectif de valoriser l'audiovisuel chez les jeunes comme moyen d'expression au cours d'un voyage à l'étranger.

Participation

Le Concours est ouvert à toute personne physique âgée de **16 ans à 25 ans**. La candidature peut être le résultat d'un travail réalisé par des **particuliers, associations, collectifs, classes scolaires**.

Les frais d'inscription s'élèvent à 13 €.

Les personnes souhaitant participer au Concours sont invitées à adresser leur réalisation sur un **support CD ou DVD** accompagné d'un **chèque de 13 €** à l'ordre de l'Association Aux 4 Coins du Monde, ainsi que le **synopsis** avant le 15 décembre 2008, par courrier postal à l'adresse suivante :

**« Aux 4 coins du Monde » Concours Audiovisuel
Centre Culturel Pôle Sud BP 37604
35176 Chartres de Bretagne**

Caractéristiques de la réalisation audiovisuelle

Chaque réalisation sera d'une durée maximale de 10 minutes.

Associant **le son et l'image** (soit vidéo, soit photo, soit vidéo et photo), la réalisation devra être présentée sur un format film.

En accord avec le thème imposé (Récit de voyage), il peut s'agir d'une expérience de voyageur, de baroudeur, d'une humeur de voyage, d'une rencontre, d'une réflexion sur le tourisme, sur les modes de déplacement, sur l'environnement, un reportage, un carnet de bord

La qualité du montage et la cohérence du propos seront les éléments de jugement de valeur.

Un partenaire technique se joint à l'organisation de ce concours :

La société [Scenarii V&M](#) spécialisée dans la formation audiovisuelle.

Son rôle sera d'accompagner les candidats dans la conception de leur réalisation en les orientant vers des logiciels gratuits et en les conseillant dans le montage. Cette correspondance s'effectuera sur ce site dans la rubrique "Aide au Concours". Une question, une interrogation ??... écrivez-nous à

L'adresse : concours@assoouest.fr

Jury et désignation des gagnants

Un jury composé de professionnels de l'audiovisuel et de l'association « Aux 4 coins du Monde » examinera l'ensemble des réalisations. Il sélectionnera les 10 meilleures réalisations. Celles-ci seront diffusées au festival « Aux 4 coins du Monde », du 26 février au 1er mars 2009.

Les participants dont la réalisation aura été présélectionnée en seront avertis individuellement par téléphone, par e-mail ou par courrier.

Les 10 meilleures réalisations seront visibles sur le site Internet

www.aux4coinsdumonde.org

Parmi ces 10 productions, le jury désignera les deux meilleures réalisations.

Celles-ci seront annoncées lors du palmarès du festival « Aux 4 coins du monde ».

Lots

1er prix : Bourse du voyage et de l'aventure 500 €

2^e prix : Bourse du voyage et de l'aventure 200 €

Des lots en matériel accompagneront ces prix.

Pour plus d'information : site www.aux4coinsdumonde.org

Tél : Solange Bourges 02 99 47 23 33

Rédaction : Commission Communication